

Organisation de la formation pratique :

- **La formation pratique se déroule sur un maximum de 22 semaines pour les étudiant-e-s en mode formation à plein temps.**
(Cf. Art 11, al.3 du règlement de la filière travail social – décision 2020/23/75 du Rectorat)
- Une période de FP doit comporter au minimum **680 heures de travail sur le terrain professionnel** (100% du taux hebdomadaire de l’institution accueillant l’étudiant-e).
- La participation aux regroupements à la HETS-GE et autres actes de formation (supervision pédagogique, élaboration des travaux en lien avec la formation pratique, ...) de l’étudiant-e sont garantis par l’institution.
- Un contrat tripartite administratif est établi qui précise les éléments administratifs nécessaires à l’organisation de la formation pratique
(Cf. page 1 des « Dispositions d’application pour la formation pratique relatives au Plan d’études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en travail social »).

<p>Au minimum 680 heures à plein temps¹</p> <p>TRAVAIL SUR LE TERRAIN PROFESSIONNEL y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres PF - Préparation et rédaction de documents (DCPT2, rapport, ...) - Prise de connaissance de la documentation interne - Séances tripartites - Supervision pédagogique (en principe 10 heures par période de FP) 	<p>Environ 8 à 10 jours</p> <p>REGROUPEMENTS À LA HETS-GE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Module d’intervention - Partie intégration de la FP 	<p>Environ 8 à 10 jours</p> <p>VACANCES</p>
--	--	---

¹ 646 heures pour un taux hebdomadaire de 38h et 714h pour un taux hebdomadaire de 42h.
SMi/JDJ août 22